

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2022

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: FIRE FOAM**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Mousse d'assemblage
- **Emploi de la substance / de la préparation** Chimie de construction
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
ROTHO BLAAS SRL  
Via dell'Adige N. 2/1 I-39040,  
Cortaccia (BZ)  
Tel. +39 0471 81 84 00  
E-mail reach@rothoblaas.com
- **Service chargé des renseignements:** reach@rothoblaas.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
Numéro d'urgence international: 112 (24h)  
numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

|               |      |                                                                                                                  |
|---------------|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Resp. Sens. 1 | H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.            |
| Carc. 2       | H351 | Susceptible de provoquer le cancer.                                                                              |
| STOT RE 2     | H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |



GHS07

|               |      |                                          |
|---------------|------|------------------------------------------|
| Acute Tox. 4  | H332 | Nocif par inhalation.                    |
| Skin Irrit. 2 | H315 | Provoque une irritation cutanée.         |
| Eye Irrit. 2  | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Skin Sens. 1  | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.     |
| STOT SE 3     | H335 | Peut irriter les voies respiratoires.    |

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2022

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2022

**Nom du produit: FIRE FOAM**

(suite de la page 1)

### · Pictogrammes de danger



### · Mention d'avertissement Danger

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

#### · Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### · Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les gaz.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### · Indications complémentaires:

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle. Plus d'informations sur: [www.feica.eu/PUinfo](http://www.feica.eu/PUinfo)

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### · 2.3 Autres dangers

#### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2022

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2022

**Nom du produit: FIRE FOAM**

(suite de la page 2)

### · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 1244733-77-4 | tris(2-chlorisopropyl)-phosphate

Liste II

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

|                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |          |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| CAS: 9016-87-9<br>Numéro CE: 618-498-9                                      | diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues<br>⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373;<br>⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;<br>Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204<br>Limites de concentration spécifiques:<br>Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5%<br>Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %<br>Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 %<br>STOT SE 3; C ≥ 5 % | 30 - 60% |
| CAS: 1244733-77-4<br>Numéro CE: 807-935-0<br>Reg.nr.: 01-2119486772-26-xxxx | tris(2-chlorisopropyl)-phosphate<br>⚠ Acute Tox. 4, H302                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | < 25%    |
| CAS: 75-28-5<br>EINECS: 200-857-2<br>Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx         | isobutane<br>⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | < 15%    |
| CAS: 74-98-6<br>EINECS: 200-827-9<br>Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx         | propane<br>⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | < 15%    |
| CAS: 106-97-8<br>EINECS: 203-448-7<br>Reg.nr.: 01-2119474691-31-xxxx        | n-Butane<br>⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | < 15%    |
| CAS: 86675-46-9<br>Reg.nr.: 01-2119972940-30-xxxx                           | halogenated polyetherpolyol<br>⚠ Acute Tox. 4, H302                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | < 15%    |
| CAS: 115-10-6<br>EINECS: 204-065-8<br>Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx        | oxyde de diméthyle<br>⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | < 10%    |

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### · Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### · Après contact avec la peau:

Enlever la mousse à l'aide d'un chiffon. Enlever les restes de la mousse durcie à l'aide d'un solvant délicat. Laver soigneusement les mains et la peau avec l'eau et le savon. On peut enlever mécaniquement la mousse durcie, à l'aide d'une brosse, du savon et d'une grande quantité d'eau. Utiliser la crème de protection, après le lavage des encrassements.

#### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### · Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2022

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2022

**Nom du produit: FIRE FOAM**

(suite de la page 3)

**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

Mousse

Eau pulvérisée

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

**· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.****· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**· 5.3 Conseils aux pompiers****· Equipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

**· Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un vêtement personnel de protection.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

**· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

La mousse non durcie est facilement collante, ainsi il faut être prudent en l'enlevant. L'enlever à l'aide d'un chiffon et des solvants p.ex. l'acétone, l'alcool. La mousse durcie est enlevée mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**· 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Ne pas percer ou brûler, même après usage. Utiliser comme indiqué sur l'étiquette.

Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Utiliser selon les instructions données sur l'étiquette.

**· Préventions des incendies et des explosions:**

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2022

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2022

**Nom du produit: FIRE FOAM**

(suite de la page 4)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### · Stockage:

#### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Ce produit est sujet aux régulations en vigueur concernant le stockage de produit aérosol inflammable.

L'endroit de stockage doit être équipé de détecteurs de chaleur et de fumée.

L'équipement électrique doit être résistant aux explosions.

#### · Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker à proximité de plastic, caoutchouc, aluminium, métaux légers.

#### · Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver dans des cartouches originales bien fermées, en position verticale.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Conserver en température de +5°C à +30°C.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle

VME Valeur à long terme: 1920 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

##### CAS: 106-97-8 n-Butane

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppm

#### · DNEL

##### CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Oral DNEL 20 mg/kg/day (Consommateur)

Dermique DNEL 0,05 mg/kg/day (Consommateur)

Inhalatoire DNEL 0,05 mg/m<sup>3</sup> (Consommateur)

0,05 mg/m<sup>3</sup> (Salarié)

##### CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire DNEL 471 mg/m<sup>3</sup> (Consommateur)

1894 mg/m<sup>3</sup> (Salarié)

##### CAS: 86675-46-9 halogenated polyetherpolyol

Oral DNEL 0,44 mg/kg/day (Consommateur)

Dermique DNEL 0,44 mg/kg/day (Consommateur)

0,87 mg/kg/day (Salarié)

Inhalatoire DNEL 1,5 mg/m<sup>3</sup> (Consommateur)

6 mg/m<sup>3</sup> (Salarié)

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2022

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2022

**Nom du produit: FIRE FOAM**

(suite de la page 5)

**CAS: 1244733-77-4 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate**

|             |      |                                                           |
|-------------|------|-----------------------------------------------------------|
| Oral        | DNEL | 0,52 mg/kg/day (Consommateur)<br>1,04 mg/kg/day (Salarié) |
| Dermique    | DNEL | 4 mg/kg/day (Consommateur)<br>2,08 mg/kg/day (Salarié)    |
| Inhalatoire | DNEL | 11,2 mg/m3 (Consommateur)<br>5,82 mg/m3 (Salarié)         |

**PNEC**
**CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

|              |          |
|--------------|----------|
| (eau douce)  | 1 mg/l   |
| (eau de mer) | 0,1 mg/l |
| (sol)        | 1 mg/kg  |

**CAS: 86675-46-9 halogenated polyetherpolyol**

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| (eau douce)              | 1 mg/l     |
| (eau de mer)             | 0,1 mg/l   |
| (sédiments d'eau douce)  | 37,5 mg/kg |
| (sédiments d'eau de mer) | 3,75 mg/kg |
| (sol)                    | 6,92 mg/kg |

**CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle**

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| (eau douce)              | 0,155 mg/l  |
| (eau de mer)             | 0,016 mg/l  |
| (sédiments d'eau douce)  | 0,681 mg/kg |
| (sédiments d'eau de mer) | 0,069 mg/kg |
| (sol)                    | 0,045 mg/kg |

**CAS: 1244733-77-4 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate**

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| (sédiments d'eau douce)  | 13,4 mg/kg |
| (sédiments d'eau de mer) | 1,34 mg/kg |
| (sol)                    | 1,7 mg/kg  |

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**Protection des mains:**


Gants de protection

EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

Gants de polyethylene.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2022

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2022

**Nom du produit: FIRE FOAM**

(suite de la page 6)

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,020$  mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Contact par éclaboussures  $\geq 10$  min (EN 374)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

Selon EN 166.

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Couleur:**

Divers, selon l'encrage

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**
 $\pm 1,5$  Vol %

· **Supérieure:**
 $\pm 11,0$  Vol %

· **Point d'éclair**
 $< 0$  °C  
(propellant)

· **pH**

-

· **Solubilité**

· **l'eau:**

Insoluble.  
Réagit avec l'eau.

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé

· **Pression de vapeur:**
 $> 500$  kPa (dans le conteneur)  
 $< 1 \cdot 10^{-5}$  mmHg w 250C (MDI)

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 20 °C:**
 $\leq 1,3$  (PMDI) g/cm<sup>3</sup>

· **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Aspect:**

· **Forme:**

En cartouche pressurée - le liquide ; en sortant de cartouche - la mousse

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**

· **Température d'auto-inflammation**
 $> +350$  °C (propellant)

· **Propriétés explosives:**

Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

(suite page 8)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2022

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2022

**Nom du produit: FIRE FOAM**

(suite de la page 7)

### · Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant

### · Aérosols

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**  
Réagit fortement avec l'eau, avec les substances contenant un libre atome active de l'hydrogène.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**  
Nocif par inhalation.

### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

|          |      |                               |
|----------|------|-------------------------------|
| Oral     | LD50 | >10000 mg/kg (rat) (OECD401)  |
| Dermique | LD50 | >9400 mg/kg (lapin) (OECD402) |

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2022

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2022

**Nom du produit: FIRE FOAM**

(suite de la page 8)

**CAS: 1244733-77-4 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate**

Oral LD50 1.017 mg/kg (rat)

Dermique LD50 &gt;2.000 mg/kg (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 1244733-77-4 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate

Liste II

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

**CAS: 1244733-77-4 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate**

EC50 47 mg/l (algues)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Il n'est pas biodégradable.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- **12.7 Autres effets néfastes**

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

FR  
(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2022

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2022

**Nom du produit: FIRE FOAM**

(suite de la page 9)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Ne pas rejeter dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale ou nationale.

L'attribution du code à partir du catalogue des déchets dépend de l'industrie dans laquelle l'utilisateur opère et des dispositions prises par le producteur de déchets avec le service environnemental approprié.

##### Catalogue européen des déchets

|           |                                                                                                                                          |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15 01 11* | emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides |
| HP3       | Inflammable                                                                                                                              |
| HP4       | Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires                                                                                       |
| HP5       | Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration                                                                  |
| HP6       | Toxicité aiguë                                                                                                                           |
| HP7       | Cancérogène                                                                                                                              |
| HP13      | Sensibilisant                                                                                                                            |

##### Emballages non nettoyés:

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN1950

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR AÉROSOLS  
IMDG, IATA AEROSOLS

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR



Classe 2 5F Gaz.  
Étiquette 2.1

##### IMDG, IATA



Class 2.1 Gaz.  
Label 2.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

-

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2022

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2022

**Nom du produit: FIRE FOAM**

(suite de la page 10)

### · 14.5 Dangers pour l'environnement

· **Marine Polluant:** Non

### · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** -

· **No EMS:** F-D,S-U

### · 14.7 Transport maritime en vrac

**conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

### · Indications complémentaires de transport:

#### · ADR

#### · Remarques:

Dispense des provisions ADR par principe LQ  
- Packaging intérieur, capacité d' 1 litre max; packaging extérieur – poids brut de 30kg max.  
- Packaging intérieur, capacité d'1 litre, basé sur une surface commune et couvert d'un film plastifié - poids brut max de 20 kg.

#### · "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulation 1907/2006/CE, REACH

Régulation 1272/2008/CE, CLP

Régulation 2020/878/UE

#### · Directive 2012/18/UE

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 56, 74

### · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

#### · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

### · Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

### · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

### · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2022

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2022

**Nom du produit: FIRE FOAM**

(suite de la page 11)

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants sont répertoriés.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Les informations présentées ci-dessus sont fondées sur les connaissances actuelles et concernent le produit sous sa forme d'application. Les données sur ce produit ont été présentées pour tenir compte des exigences de sécurité, et non pour garantir ses propriétés spécifiques.

Si les conditions d'application du produit ne sont pas couvertes par le contrôle du fabricant, la responsabilité d'une application sûre du produit, et notamment le respect de la réglementation, reviennent à l'utilisateur du produit.

Voir la fiche technique du produit.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aérosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 12.07.2022

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2022

**Nom du produit: FIRE FOAM**

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

(suite de la page 12)

FR